

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL261

présenté par

Mme Khattabi, M. Pellois, M. Vignal, M. Girardin, Mme Grandjean, Mme Mauborgne,
Mme Brulebois, Mme Bessot Ballot, Mme O'Petit et M. Batut

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« rendu »

insérer les mots :

« et l'ordre du jour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci de transparence de la démocratie locale, le présent amendement propose de transmettre aux conseillers municipaux des communes membres d'un EPCI l'ordre du jour et les documents correspondant aux délibérations.